

RECTIFICATIF COMITE DIRECTEUR DU 6 novembre 2023

DECISION DU COMITE DIRECTEUR

Sur proposition du département jeunes

- De faire disputer la 4^{ème} journée des brassages, y compris éventuellement, en échelonnant sur 2 ou 3 dates, tout en permettant, en fonction des arrêtés municipaux, d'inverser certaines rencontres.
- De faire débiter le championnat à une date propice en laissant à la commission la possibilité de la faire débiter à une date proche de la publication des groupes qui, ne saurait toutefois, être inférieure à 3 jours
- Accorder le titre de champion de D7 à l'**AS QUIERY la MOTTE** pour tenir compte de la mise à jour tardive des classements de la saison 2022 – 2023.
- De procéder comme suit vis-à-vis des clubs dont les comptes sont ~~créditeurs~~ **débiteurs** :